



MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

Site internet Mairie
www.ouzouersurloire.fr

République Française

OUZOUER SUR LOIRE
13 septembre 2023

REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES BALLOT / AMITIE (2 salles) / GAND

RESERVATION

- Toute demande de réservation doit être faite par écrit en Mairie, accompagné d'un justificatif de domicile. La confirmation de réservation sera faite par le régisseur des recettes ainsi que l'encaissement des locations et cautions des bâtiments, des locaux, et tous matériels communaux.
- Tout utilisateur versera, lors de la réservation, un acompte de 50% du montant du tarif applicable
 - Cet acompte pourra être restitué si l'annulation intervient au minimum 2 mois avant la date de location et cas de force majeur (décès, problème de santé sur justificatif médical).
 - Elle sera conservée dans les autres cas de figure.
- Il sera également demandé une caution de 1 000 € à l'état des lieux
 - La caution sera rendue uniquement **si les locaux et matériels sont rendus propres et en bon état.**

UTILISATION

- Tout particulier remplissant les conditions demandées.
- Les associations locales pour leurs activités internes, (assemblées générales, repas annuel, réunion annuelle d'information du public).
- Les associations extérieures à vocation intercommunale, pour une assemblée générale annuelle en rotation sur les différentes communes concernées, ou une réunion annuelle d'information du public dans le but de faire connaître leurs actions.
- Les groupes culturels ou humanitaires, pour une réunion annuelle de présentation ou d'information.

REGLEMENTATION

- L'utilisation des salles est soumise aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Il est formellement **INTERDIT DE FUMER** dans les locaux
- La tenue d'une buvette est soumise à un arrêté municipal de débit boisson, à demander en Mairie.
- Toute animation musicale doit être déclarée auprès de la SACEM - 5 rue Bourie Rouge 45012 ORLEANS Cedex – Tél 02.38.78.09.10
- L'utilisation dans un but commercial est soumise à autorisation de la Mairie.

CAPACITE MAXIMALE DES SALLES

- Salle moyenne de L'AMITIE 60 personnes
- Grande salle de L'AMITIE 120 personnes
- Salle BALLOT 300 personnes
- Salle séminaire Espace GAND 40 personnes

HORAIRES

- Durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars), **la grande salle de l'AMITIE est fermée au public.**
- La période d'utilisation des salles est comprise entre 8 et 24 heures soit 1 jour, passé ce délai 1 journée supplémentaire sera facturée.
- Le forfait week end s'étend du vendredi 14 heures au dimanche à 24 heures, passé ce délai 1 journée supplémentaire sera facturée.

UTILISATION

- Les clefs des locaux ne seront délivrées qu'après règlement intégral du tarif appliqué et présentation d'un justificatif d'assurance.
- La remise des clefs au locataire se fera **le vendredi à 14h en mairie.**
- Un **état des lieux d'entrée** sera effectué sur site à l'issue de la remise des clés, **l'état des lieux de sortie** se fera **le lundi matin à 9 heures** avec récupération des clés.
- Toute intervention du personnel communal ne pourra se faire que sur appel au n° d'astreinte élus.

RESTITUTION

- Lors du départ de l'utilisateur, tous les éclairages intérieurs ou extérieurs doivent être éteints.
- Les salles et annexes (cuisines, WC...) doivent être restituées, rangées, balayées et lessivées. **Tout manquement sera facturé, au tarif du forfait ménage (voir délibération).**
- Les moyens de restauration mis à disposition, doivent être rendus propres et en bon état.
- Tout équipement manquant ou dégradé sera remis en état par les services de la Mairie et la facture sera transmise à l'utilisateur pour règlement.
- Toute utilisation non conforme à la déclaration de réservation fera l'objet d'un réajustement approprié.

Pour tout manquement au présent règlement, la Mairie se réserve le droit de refuser des réservations ultérieures.

**EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT, PREVENIR
LE RESPONSABLE 06.47.03.44.83
LE SAMU (15) OU LA GENDARMERIE (17)
POMPIER (18)**

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD

38 place de l'Hôtel de Ville - 45570 OUZOUEUR-SUR-LOIRE
Tél: 02.38.27.05.05
mairie@mairieouzouersurloire.fr
www.ouzouersurloire.fr

